

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 octobre 2018

CONSOLIDATION MODÈLE FRANÇAIS DON DU SANG - (N° 1286)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 15

présenté par
M. Abad et M. Saulignac

ARTICLE 2 BIS

À l'alinéa 2, substituer à la première occurrence du mot :

« du »

le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.